A1794

Dépot au Greffe le :
- 1 OCT. 2002
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - F.O.G.E.X.

société anonyme
au capital de 250.000 Euros
siège social : 644 rue des Grandes Teppes
Espace d'Activités de Sennecé
71000 – SENNECE LES MACON

321.175.747 R.C.S. MACON
SIRET 321.175.747.000.39

81B24

EXTRAITS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 MARS 2002

Le trente mars deux mille deux à dix sept heures, au siège social, à MACON, les actionnaires de la société FOGEX, société anonyme au capital de 250.000 Euros, divisé en 4375 actions, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle.

.....

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour :

.....

- renouvellement du mandat des administrateurs.

.....

CINQUIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale, constatant que les mandats des administrateurs viennent à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats de :

- Monsieur Jacques GUILLEMIN

- Monsieur Daniel LARUE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Jacques GUILLEMIN et Daniel LARUE, présents à la réunion, déclarent accepter le renouvellement de leur mandat et déclarent, qu'ils n'exercent toujours aucune fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer les fonctions d'administrateur de la société.

SIXIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide sur la proposition du conseil d'administration de nommer en remplacement de Mademoiselle Sophie GUILLEMIN, qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2008 :

- Monsieur Emmanuel GELAS,
Né le 19 août 1960 à MONTMERLE SUR SAONE (Ain).
Demeurant à CHEVAGNY LES CHEVRIERES (71960) – « Le Bois Sec »

Monsieur Emmanuel GELAS gardera l'entier bénéfice de son contrat de travail et a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée après que le présent procès verbal ait été lu et signé par les membres du bureau.

LES SCRUTATEURS	LE PRESIDENT	LE SECRETAIRE
Mr D. LARUE	**Mr J. GUILLEMIN**	**Mr E. GELAS**

Mr M. JACQUET

Copie certifiée conforme